



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense : structures administratives

Question écrite n° 81121

Texte de la question

M. Philippe Goujon appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la représentation syndicale des personnels des centres rattachés à l'établissement public d'insertion de la défense (Epide), au nombre de 18 en France. Le Président de la République annonçait en février dernier que les centres rattachés à l'Epide accueilleraient 1 000 jeunes supplémentaires en 2015, pour parvenir à une prise en charge annuelle de 4 500 jeunes. Cette augmentation des effectifs étant synonyme de nouvelles élections professionnelles pour les salariés de ces structures, il lui demande de lui préciser si le ministère des affaires sociales est bien le ministère de tutelle auprès duquel les syndicats des centres Epide sont censés prendre attache dans le but d'organiser les élections professionnelles, ou à défaut, de lui préciser quel est le ministère idoine.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Goujon](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81121

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4221

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)